

## Fiche de Sécurité et de Santé

### 01. Identification du produit et de la Société

Nom du produit	: <b><u>Détergent, type H14</u></b>
Description	: Nettoyage industriel par ultrasons
Fournisseur	: Kemet Europe S.P.R.L. Lievenshoeklaan 27 B - 2950 Kapellen Tél. 03/248.57.33(34) Fax 03/248.70.19
Appel d'urgence	: Belgique: 070/245.245

### 02. Composition / Information sur les composants

Préparation: Nature chimique	: Mélange à base de: Tensio-actifs Hydroxyde de potassium
Composants contribuant aux dangers	: Hydroxyde de potassium : 25-40% CAS: 1310-58-3 No. EC: 215-181-3 Numéro annexe : 019-002-00-8 Classification CE: Xn ; R22 - C; R 35

### 03. Identification des dangers

Principaux dangers: Effets néfastes sur la santé	: Nocif en cas d'ingestion. Corrosif. Provoque de graves brûlures
Effets sur l'environnement	: Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques si le produit n'est pas neutralisé
Classification du produit	: Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme: - NOCIF - CORROSIF

### 04. Premiers secours

Inhalation	: Non spécifiquement concerné (liquide aqueux)
Contact avec la peau	: Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins) Oter tout vêtement ou chaussure souillés Consulter éventuellement un médecin
Contact avec les yeux	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins) Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats

VB - FS fluide H14 - 1/6 11.05.2006

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau  
Ne jamais tenter de faire vomir  
Appeler immédiatement un médecin  
Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

#### 05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés

Méthodes particulières d'intervention : Endiguer et contenir les fluides d'extinction

Protection des intervenants : Protection complète du corps  
Appareil de protection respiratoire isolant autonome

#### 06. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8:  
"Contrôle de l'exposition/protection individuelle"

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet direct à l'égout  
Endiguer et contenir l'épandage

Méthodes de nettoyage:  
Neutralisation : Absorber avec:  
du sable ou de la terre  
Neutraliser le liquide répandu avec précautions; utiliser:  
une solution d'acide chlorhydrique diluée

Nettoyage/décontamination : Puis laver à grande eau  
Elimination : Ne pas refouler à l'égout

#### 07. Manipulation et stockage

Manipulation:  
Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière

Stockage  
Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention

Conditions de stockage:  
Recommandées : Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver:  
- à température ambiante  
- uniquement dans le récipient d'origine  
- le récipient bien fermé

Matières incompatibles : Acides forts

VB - FS fluide H - 2/6 11.05.2006

Matériaux d'emballage:

Recommandés : Matières plastiques rigides  
Contre-indiqués : Aluminium et ses alliages  
Métaux légers  
Verre

## 08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition:

France : Hydroxyde de potassium: VLE = 2 mg/m<sup>3</sup>

Equipements de protection individuelle:

Protection respiratoire : Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable  
En cas de libération de vapeurs:  
Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (manches et col fermés)

Moyens collectifs d'urgence : Fontaine oculaire  
Douches de sécurité

Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

## 09. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide

Couleur : Jaune

Odeur : Nulle

pH : 12,8 (solution aqueuse à 1%)

Température caractéristique:

Ebullition : > 100 °C

Caractéristiques d'inflammabilité:

Point d'éclair : Non applicable

Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE

Masse volumique : 1,49 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Solubilité:  
dans l'eau

: Totale

## 10. Stabilité et Réactivité

Stabilité	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses: Matières à éviter	: Réagit avec: acides forts concentrés métaux légers métaux alcalino-terreux composés halogénés composés nitrés

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif en cas d'ingestion. Hydroxyde de potassium: DL 50 po (rat): 365 mg/kg
Effets locaux	: Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires Provoque des graves brûlures Risque de lésions oculaires graves

## 12. Informations écologiques

Biodégradabilité	: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------	--

## 13. Considération relatives à l'élimination

Dechets de produit: Destruction/Élimination	: Neutraliser avant rejet (pH compris entre 5.5 et 8.5) Neutraliser avec: Acide chlorhydrique Diluer les solutions avec de l'eau (> 100 fois) Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur
Emballage/souilles: Décontamination/nettoyage Destruction/élimination	: Rinçage à l'eau : Recycler après nettoyage
Remarque	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## 14. Informations relatives au transport

Réglementations internationales:

N° ONU : 1814 – HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

VB - FS Fluide H14 - 4/6 11.05.2006

Voies terrestres:

Rail/route (RID/ADR) : Classe: 8  
Code de classification : C5  
Groupe d'emballage : II  
Etiquetage: 8  
No. d'identification du danger : 80

Voie maritime (IMDG) : Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Etiquetage : 8  
Polluant marin : NON

Voie aérienne (OACI/IATA) : Classe: 8  
Groupe d'emballage: II  
Etiquetage: 8

Remarque : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche  
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage CE

Identification du produit  
dangereux

: Contient: Hydroxyde de potassium > 25%

Symboles et indications de  
danger

: CORROSIF( C )



Phrases R

: R22 : Nocif en cas d'ingestion  
R35: Provoque de graves brûlures

Phrases S

: S26 - En cas de contact avec les yeux, laver  
immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter  
un spécialiste  
S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des  
gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter  
immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette

Autres Réglementations :

Règlement CE no. 648/2004 : Contient : Agents de surface non ioniques : < 5%  
Phosphonates : < 5%

Allemagne : Classe de danger pour l'eau : 1 (classification propre)

Note : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

VB - FS fluide H14 5/6 11.05.2006

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

## 16. Autres Informations

Utilisations recommandées : Produit destiné uniquement à un usage industriel  
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter Kemet Europe.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

VB - FS fluide H14 - 6/6 11.05.2006